

Journal du RAM

RENCONTRE ET RESSOURCE • ÉCOUTE DES ATTENTES ET BESOINS • LIEU D'ÉCHANGES ET D'ANIMATION • ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROFESSIONNALISATION • INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET JURIDIQUES • SENSIBILISATION À L'ÉVEIL DU JEUNE ENFANT



Sommaire

- P. 2 - 3 ● Édito / Qu'est qu'un RAM ? / Dossier juridique / Dossier pédagogique
- P. 4 - 5 - 6 - 7 ● Rétrospective en images
- P. 8 ● Ouvrages pour les professionnelles / Livres pour les enfants
/ Comptine / Prog'ram à venir

Bonjour
Enfin le printemps est là !
Au placard, les gros manteaux,
les gants et bonnets... Nous
vous proposons dans ce nouveau
numéro du journal du RAM les
rubriques habituelles. Notre
dossier pédagogique traite d'un
sujet qui nous tient à cœur : «
les émotions du jeune enfant ».

En effet, durant la journée, vous
accompagnez sans cesse le jeune
enfant et toutes les émotions qu'il
exprime. Notre dossier juridique
traite de l'avenant au contrat,
nécessaire en cas de modification
des clauses du contrat initial et une
information de la CAF au sujet de la
gestion de vos disponibilités.
Nous vous remercions pour votre
participation active aux réunions
que nous vous proposons, et bravo
à celles qui ont participé à l'activité
Arts plastiques dans l'atelier de
Judith Gueyfier à Montreuil (voir les
photos).

Enfin, sachez qu'au RAM nous
avons fait l'acquisition d'un
lombric composteur et qu'un hôtel
à insectes est installé. Ainsi, les
enfants vont pouvoir, en plus du
potager, observer cette nature qui
a tant besoin d'être préservée !!!
Bonne lecture

Béatrice et Ghislaine
L'équipe du RAM

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

RAM : 10, cour Saint-Paul

Tél. : 01 55 86 98 60

Responsable

Ghislaine Zolty-Villette

Ouvert **sur rendez-vous**

du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de
14h à 17h,

le jeudi jusqu'à 18h30
et un samedi par mois
de 9h à 12h.

Qu'est-ce qu'un RAM ?

Qu'est-ce que le Relais ?

Le Relais est un lieu ressource
d'information, de rencontres, d'échanges
pour les parents, les assistants maternels
ou les gardes à domicile et un lieu d'éveil et
de socialisation pour l'enfant.
L'équipe des Relais est là pour vous
accueillir, vous informer, vous
accompagner, vous orienter en toute
neutralité et confidentialité.
Le Ram informe par téléphone et reçoit sur
rendez-vous

Assistante Maternelle ou garde à domicile :

Vous recherchez des informations sur le
métier d'assistante maternelle, vos droits
et devoirs (contrat de travail, convention
collective...)
Le RAM vous accompagne dans votre
professionnalisation en proposant des
temps d'échanges, des réunions à thème,
de la documentation, du prêt d'ouvrages
pédagogiques

Le Ram vous propose aussi des accueils jeux
avec les enfants (sur inscription)

Parent ou futur parent :

Vous recherchez un mode d'accueil pour
votre enfant, le RAM vous renseigne et
oriente sur les modes d'accueil existants du
territoire.

Vous choisissez une assistante maternelle
ou une garde à domicile, le RAM vous
informe des différentes démarches
administratives tout au long de la relation
contractuelle, sur les droits et devoirs de
parent employeur, vous renseigne sur les
aides financières et fiscales.

Enfant :

Le Ram propose aux enfants des temps
collectifs, accompagnés du professionnel
de l'accueil individuel. Il favorise la
socialisation du jeune enfant, auprès
d'autres enfants et d'autres adultes durant
des temps d'éveil et de découverte dans un
espace dédié à la Petite Enfance .

Dossier juridique

L'avenant au contrat de travail :

Au cours de la relation de travail, une des parties peut, pour différentes raisons personnelles ou professionnelles, souhaiter modifier les termes du contrat de travail. Toute modification d'un élément essentiel du contrat de travail doit être négociée et faire l'objet d'un « avenant au contrat ». Attention, la loi ne donne pas de définition concernant les éléments essentiels du contrat de travail nécessitant un avenant. Ces cas sont donc susceptibles d'évoluer en fonction de la jurisprudence. Modèle sur le site Pajemploi

Pour bien comprendre :	Nécessite un avenant	Ne nécessite pas un avenant
Rémunération contractuelle de la salariée (hors évolution des minima légaux)	X	
Durée du travail	X	
Ajout/modification de clauses au contrat	X	
Horaires de travail (changement léger ou ponctuel)		X
Horaires de travail (changement conséquent sur l'ampleur ou la vie familiale)	X	
Modification du nombre d'heures majorées/supplémentaires/complémentaires		X

Quels sont les éléments nécessitant un avenant ?

Les modifications portant sur la rémunération, la durée du travail, ou l'ajout ou la suppression d'une clause du contrat ou un changement conséquent de l'horaire de travail peuvent faire l'objet d'un avenant.

Votre rémunération : La rémunération contractuelle ne peut être modifiée sans votre accord. La modification de la rémunération suite à la revalorisation du Smic ou de la convention collective ne nécessite pas d'avenant.

La durée du travail : Cette durée ne peut être réduite ou augmentée sans votre accord. Un avenant au contrat de travail est nécessaire pour le passage d'un temps plein à un temps partiel ou inversement. Votre employeur souhaite réduire le nombre d'heures de garde de son enfant qui entre à l'école. Si vous êtes d'accord, le contrat de travail initial doit être modifié par un avenant mentionnant la nouvelle durée de travail.

L'ajout ou la modification de clauses prévues au contrat de travail : Les modifications des clauses nécessitent votre accord et la rédaction d'un avenant. Votre employeur souhaite que vous utilisiez votre véhicule pour transporter son enfant au sport le mercredi après-midi, vous devez rédiger un avenant le précisant.

Vous disposez d'un délai de réflexion pour toute modification d'un élément essentiel au contrat. Votre employeur devra par conséquent vous informer de tout changement et vous laisser un temps suffisant de réponse. Les textes ne prévoient pas de procédure particulière.

Les horaires de travail : En principe, l'horaire n'est pas un élément essentiel du contrat de travail et la modification de cet horaire ne nécessite pas d'avenant, sauf :

- pour les salariés à temps partiel ;
- pour les changements d'horaire entraînant une incidence sur la vie familiale (passage d'un horaire de jour à un horaire de nuit, ampleur des nouveaux horaires...).

L'employeur peut demander à apporter certaines modifications qui sont considérées comme de simples changements de conditions de

travail. Sont notamment considérées comme telles :

- Les horaires de travail : en principe, l'horaire n'est pas un élément essentiel du contrat de travail et ne nécessite pas d'avenant, sauf exception (voir ci-dessus). L'enfant est gardé habituellement de 8h à 16h30. Votre employeur souhaite, suite à des contraintes de transport, modifier l'horaire de garde de 9h-17h30. Ceci constitue un simple changement des conditions de travail sans rédaction d'avenant.

- Les heures majorées ou complémentaires : La modification du nombre des heures majorées ou complémentaires ne nécessite pas d'avenant au contrat, elle résulte d'un accord tacite entre les parties. Pour toute information complémentaire, consultez le site du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Source Pajemploi

Mon-enfant.fr : Gérez vos disponibilités en ligne...

En tant qu'assistantes maternelles, vous pouvez faire une demande auprès de la CAF afin d'indiquer et gérer vos disponibilités d'accueil. Pour ce faire, une demande d'habilitation est nécessaire. En ligne, connectez-vous sur le site www.mon-enfant.fr et cliquez sur l'onglet « espace professionnel ». Dès réception de votre demande, la CAF vous transmettra par mail vos codes d'accès.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans ces démarches qui faciliteront l'exercice de votre métier.

Dossier pédagogique

Les émotions de l'enfant

Accueillir et encourager les émotions de l'enfant, l'écouter, lui donner la permission de libérer ses tensions, c'est lui permettre de se constituer une personnalité solide, une sécurité intérieure stable afin qu'il aille, serein et assuré, sur son propre chemin.

Joie, tristesse, colère, peur, surprise, dégoût... sont les 6 émotions de base universelles. Chaque être humain, quels que soient sa culture et son environnement, viendrait à ressentir, à exprimer et à reconnaître chez les autres. Les sentiments représentent un état affectif plus durable qui évolue avec le temps. Ainsi, les sentiments naissent, grandissent et finissent parfois par disparaître. Voici quelques exemples de sentiments : l'amour, la haine, la confiance, la méfiance, l'insécurité, le bonheur. Bien qu'ils soient différents, les émotions et les sentiments sont intimement liés. Les sentiments font vivre toutes sortes d'émotions et, à l'inverse, les émotions peuvent générer des sentiments. Pour accompagner les enfants dans leurs émotions, il convient de développer la capacité de comprendre ce qu'ils ressentent c'est-à-dire d'être empathique.

Les émotions sont indispensables à la survie de l'être humain. Elles sont également primordiales à l'élaboration de la pensée et du comportement. Chacune de nos pensées, chaque comportement, chaque désir ou croyance est motivé par une émotion, qui elle-même émerge d'un besoin.

L'enfant vit et aborde le monde par l'émotion : pleurer, crier, trembler sont des remèdes aux inévitables tensions de la vie. L'existence d'un tout petit est pleine de frustrations, de questions, de peurs, de colères, d'envies, de joies.

Les recherches et les neurosciences apportent de nombreuses réponses sur la façon dont se construit l'enfant, et notamment son cerveau. Il est reconnu aujourd'hui que le cerveau de l'enfant est immature. Il commence à se construire in utero. Vers l'âge de 6-7 ans, l'enfant commencera à analyser les situations pour comprendre ses émotions.

Ainsi, l'enfant n'a pas la capacité de comprendre ses émotions. Il ne peut pas les gérer physiquement et psychologiquement lorsqu'elles arrivent. Il est indispensable de l'aider à comprendre ce qu'il vit. L'attitude de l'adulte, lors de l'accompagnement de l'émotion d'un enfant, influence le comportement qu'il aura en grandissant.

Respecter les émotions de l'enfant c'est lui permettre de sentir qui il est, de prendre conscience de lui-même. C'est le considérer comme une personne qui a le droit de désirer. C'est l'autoriser à se montrer différent de nous. La compréhension et la maîtrise des émotions sont des éléments essentiels de la construction, de la conscience de soi, de son identité propre. Ainsi les émotions sont les fondations invisibles de notre fonctionnement intellectuel.

Accompagner l'enfant dans la gestion de ses émotions, c'est lui permettre de comprendre et d'accepter ce qu'il vit, lui permettre de se construire, de prendre confiance en lui, c'est le

considérer comme un individu à part entière. A l'inverse, interdire à l'enfant d'exprimer son émotion, c'est nier son individualité, le laisser en tension, voire un réel retour au calme. Si on ne reconnaît pas la véritable émotion de l'enfant, elle peut se transformer en angoisse.

Pour permettre à l'enfant de comprendre ses émotions, le professionnel doit être à l'écoute, avoir une attitude empathique, de non jugement. Il est essentiel d'essayer de comprendre ce que l'enfant vit en verbalisant ce que l'enfant ressent plutôt que de vouloir changer un comportement. De plus, il est possible que le professionnel se sente impuissant face à l'émotion débordante de l'enfant. Ce sentiment d'impuissance est légitime, il est important de le reconnaître et de l'accepter. Une présence bienveillante est plus efficace que des mots certaines fois.

Lorsque l'on prend conscience de l'importance des émotions de l'enfant pour sa future vie d'adulte, il devient primordial d'aider l'enfant à développer son intelligence émotionnelle.

« *Bien souvent on apprend à refouler ses émotions et c'est ça qui nous rend malheureux car on ne peut pas oser être qui on est et oser exprimer ce que l'on ressent* » Camille GRISELIN.
Sources : « *Les douces violences* » Christine SCHULL

Assistantes maternelles. Décembre 2016

Rétrospective en images

• Bébé



• Sable



• Conférence sur le livre par Gabriel Lucas de *La mare aux mots*



● Arts plastiques avec Judith Gueyfier



● Motricité globale



Rétrospective en images

• Divers



• Part'âge d'histoires



● Lecture d'histoires



Prog'ram à venir

- Séances à la bibliothèque
- Séances de motricité au centre de loisirs
- Part'âges d'histoires au club Hortensias (rencontres intergénérationnelles autour de lecture d'histoires)
- Accueils jeux au RAM
- Réunion juridique
- Plantations au potager du RAM
- Mise en route du Lombric composteur
- Installation de l'hôtel à insectes dans le potager du RAM
- Portes ouvertes du RAM
- Fête de la musique
- Pique-nique au parc

Comptine

Madame la main

Madame la main est bien embêtée, tous les doigts sont fâchés

Le pouce se trouve trop gros

L'index en a marre de toujours montrer

Le majeur se trouve trop grand

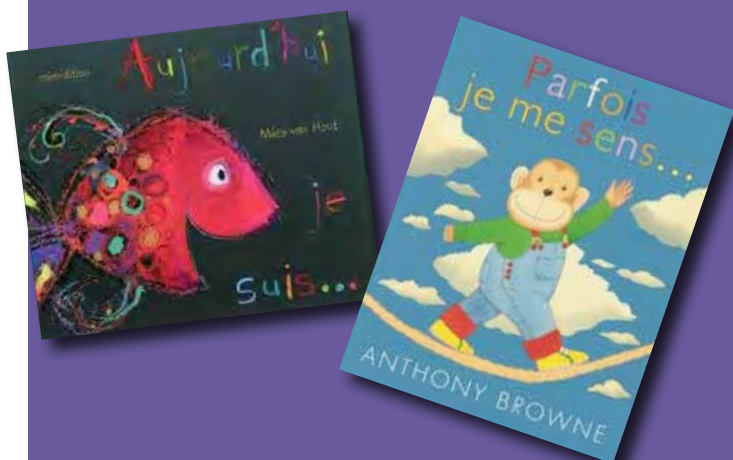
L'annulaire trop serré

Le petit (l'auriculaire) trop riquiqui !

Alors pour qu'ils soient tous content, je leur fais un câlin et puis des bisous !



Livres pour les enfants



Ouvrages pour les professionnelles

